

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 19 septembre 2018, à 19 h 30.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Richard Tanguay, préfet suppléant, préside la séance

Nathalie Bresse, Ascot Corner	Walter Dougherty, Bury
Denis Dion, Chartierville	Sylvie Lapointe, Cookshire-Eaton
Mariane Paré, Dudswell	Lyne Boulanger, East Angus
Bertrand Prévost, Hampden	Johanne Delage, La Patrie
Céline Gagné, Lingwick	Lionel Roy, Newport
Yves Bond, Saint-Isidore-de-Clifton	Iain MacAulay, Scotstown
Gray Forster, Westbury	

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier  
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2018-09-9138**

Sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

**D'**

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Intervention du public dans la salle
- 5/ Invités et membres du personnel
- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
  - 6.1 Assemblée ordinaire du 22 août 2018
  - 6.2 Suivi du procès-verbal
- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
  - 7.1 Entrée en vigueur du règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques
  - 7.2 Autorisation de signature de l'entente de collaboration PACES
- 8/ Administration et finances
  - 8.1 Adoption des comptes
  - 8.2 Suivi budgétaire au 7 septembre 2018
  - 8.3 Avancement – Plan d'action MRC
  - 8.4 Rappel : Lac à l'épaule  
Ateliers travail - Plan d'action et Budget 2019
  - 8.5 Rencontres des candidats à l'élection provinciale
- 9/ Environnement
  - 9.1 Valoris – Budget 2019
- 10/ Évaluation
- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
  - 11.1 Cession de biens sans maître – nomination d'un organisme sans but lucratif

- 12/ Projets spéciaux
  - 12.1 Internet Haute Vitesse
    - 12.1.1 Compétence de la MRC en télécommunication
    - 12.1.2 Municipalités participantes au projet IHV FTTH
    - 12.1.3 Mise de fonds pour l'étude préliminaire
- 13/ Développement local
  - 13.1 Dépôt - procès-verbal du conseil d'administration du CLD
- 14/ Comité administratif de la MRC – procès-verbal
- 15/ Intervention du public dans la salle
- 16/ Correspondance
- 17/ Questions diverses
- 18/ Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

- 4/ Intervention du public dans la salle  
Aucune intervention

- 5/ Invités et membres du personnel  
Aucun

- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi

- 6.1 Assemblée ordinaire du 22 août 2018

**RÉSOLUTION N° 2018-09-9139**

Sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 août 2018.

**ADOPTÉE**

- 6.2 Suivi non à l'ordre du jour  
Aucun suivi

- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

Nathalie Laberge est présente pour le point 7

- 7.1 Entrée en vigueur du règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques

**RÉSOLUTION N° 2018-09-9140**

**CONSIDÉRANT** la sanction le 16 juin 2017 du projet de loi 132 (*Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*) par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques a été prépublié le 23 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de consultation sur ce projet fût du 23 mai 2018 au 6 juillet 2018 soit sur 45 jours;

**CONSIDÉRANT QUE** les commentaires relatifs à la méthode pour déterminer le facteur « vt », soit la valeur de terrain au mètre carré utilisé dans le calcul de compensation, ont été acheminés par lettre au sous-ministre adjoint, monsieur Jacob Martin-Malus le 3 juillet 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** ces commentaires mettaient en lumière la forte disparité entre les MRC de l'Estrie ainsi que l'incohérence d'utiliser le code 9100 (terrains vacants) comme base de comparaison puisqu'il en résulte un biais et une iniquité;

**CONSIDÉRANT QUE** le code 9100 est une donnée saisie par l'évaluateur signataire responsable et que celui-ci peut utiliser différentes balises discrétionnaires pour l'établir;

**CONSIDÉRANT QUE** les commentaires déposés par la MRC n'ont pas été retenus par le gouvernement et que le règlement a été décrété le 17 août 2018;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du règlement le 20 septembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le communiqué de presse concernant l'entrée en vigueur dudit règlement mentionne que celui-ci «garantit une meilleure équité dans la détermination de la contribution financière demandée lors de la destruction des écosystèmes»;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François est en désaccord avec cet extrait du communiqué de presse;

**CONSIDÉRANT QUE** ce *Règlement sur la compensation à l'atteinte des milieux humides et hydriques* aura des impacts économiques majeurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Granit a également fait part de commentaires similaires au gouvernement sans que ceux-ci soient pris en compte;

**EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU**

**DE** demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de revoir la formule de calcul de la compensation inscrite dans le *Règlement sur la compensation pour l'atteinte des milieux humides et hydriques*, notamment l'utilisation du facteur « vt », soit la valeur de terrain au mètre carré, et ce, au profit d'une meilleure équité.

**ADOPTÉE**

## 7.2 Autorisation de signature de l'entente de collaboration PACES

### **RÉSOLUTION N° 2018-09-9141**

Sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC mandate le directeur général Dominic Provost à signer l'entente de collaboration PACES.

**ADOPTÉE**

## 8/ Administration et finances

### 8.1 Adoption des comptes

#### **RÉSOLUTION N° 2018-09-9142**

Sur la proposition de Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	août 2018	310 266,56 \$
Salaires :	août 2018	82 611,20 \$

**ADOPTÉE**

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

---

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

### 8.2 Suivi budgétaire au 7 septembre 2018

Martin Maltais présente le suivi budgétaire en date du 7 septembre 2018.

À la séance d'octobre, les modifications budgétaires nécessaires afin d'équilibrer certains postes budgétaires seront présentées pour adoption.

### 8.3 Avancement – Plan d'action MRC

Comme les élus avaient reçu le document à l'avance et en avaient pris connaissance, il n'est pas nécessaire d'en faire la lecture. On répond à quelques questions.

### 8.4 Rappel :

Le directeur général rappelle la tenue du lac à l'épaule qui se tiendra le lundi 24 septembre au Manoir de l'Eau vive à compter de 8 h30, comme nous n'avons reçu que 5 réponses sur 14 malgré la demande de confirmation et un rappel.

On rappelle aussi les dates des ateliers de travail supplémentaires à ceux déjà prévus au calendrier.

### 8.5 Rencontres des candidats à l'élection provinciale

Suite à l'envoi d'une lettre d'invitation, les candidats et candidates à l'élection provinciale ont été rencontrés afin de les informer des enjeux et changements souhaités issus de sa démarche globale et intégrée, des dossiers nécessitant un appui gouvernemental, des opportunités et des difficultés vécues sur le territoire.

9/ Environnement

9.1 Valoris – Budget 2019

**RÉSOLUTION N° 2018-09-9143**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du budget 2019 par le conseil d'administration de Valoris;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget de Valoris doit être déposé au conseil de la MRC pour approbation ;

**EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François adopte le budget 2019 de Valoris

**ADOPTÉE sur division**

Votes	Maires	Population
Pour	11	11 749
Contre	2	2 159

10/ Évaluation  
Aucun point

11/ Sécurité publique – civile

11.1 Cession de biens sans maître – Nomination d'un organisme sans but lucratif

**RÉSOLUTION N° 2018-09-9144**

**CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec doit se départir de biens saisis qui restent non réclamés suite à leur libération ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite que ces biens soient remis à un organisme ayant des retombées sur tout son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC demande à la Sûreté du Québec de céder les biens sans maître à l'organisme sans but lucratif « Moisson Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE**

12/ Projets spéciaux

12.1 Internet haute vitesse

12.1.1 Compétence de la MRC en télécommunication

À la suite de la résolution d'intention de déclaration de compétence de la MRC, toutes les municipalités sont en accord.

### 12.1.2 Municipalités participantes au projet IHV FTTH

13 municipalités sur les 14 participeront au projet, donc toutes sauf la ville de East Angus

#### **RÉSOLUTION N° 2018-09-9145**

**CONSIDÉRANT QUE** le Haut-Saint-François, comme la plupart des MRC rurales, est mal desservi en matière d'Internet haute vitesse et de cellulaire;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun signe d'amélioration n'est perceptible de la part du secteur privé, incluant notre partenaire Maskatel;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux services sont essentiels et leur utilisation est en forte progression, accentuant l'argumentaire en faveur de technologies performantes;

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements supérieurs ont chacun pris acte de cet enjeu prioritaire et déploient des programmes pour financer des projets de déploiement;

**CONSIDÉRANT QUE** nous prévoyons que les niveaux de performance minimaux que devront atteindre les réseaux seront de l'ordre de 50 /10 mbs et donc prioritairement sous la forme de fibre à la maison;

**CONSIDÉRANT QUE** Communication HSF a l'opportunité de recevoir bientôt du FARR une aide financière pour les études préliminaires et que les programmes de dépliement sortiront rapidement;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-08-928-1 demandant à Communication HSF de déclencher l'appel d'offres rapidement dans le cas d'une réponse favorable du FARR;

**CONSIDÉRANT QUE** le devis doit déterminer les balises de l'étude à réaliser;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Sylvie Lapointe, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la MRC du Haut-Saint-François demande à Communication HSF de prendre en charge un projet de déploiement IHV performant, notamment en fibre à la maison, en analysant de façon distincte les scénarios pour les parties non desservies par une fibre ou un câble et pour les parties déjà desservies, cela pour toutes les municipalités du Haut-Saint-François, excluant East Angus

**QUE** le mandat inclus si possible, avec les technologies retenues, l'amélioration de la couverture cellulaire sur l'ensemble du territoire

**ADOPTÉE**

### 12.1.3 Mise de fonds pour l'étude préliminaire

#### **RÉSOLUTION N° 2018-09-9146**

**CONSIDÉRANT QUE** 13 des 14 municipalités participent au projet de couverture internet par la fibre optique ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût prévu de l'étude préliminaire est de 125 000 \$;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2018-09-9145;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide financière déposée au FARR par Communication HSF prévoyait une mise de fonds de 25 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte la politique d'investissement du FDLR ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU**

**D'utiliser** la somme de 25 000 \$ provenant du FDLR comme mise de fonds pour le projet d'étude préliminaire préalable au déploiement de la fibre optique.

**ADOPTÉE**

13/ Développement local

13.1 Dépôt - procès-verbal du conseil d'administration du CLD du 4 juillet 2018

Quelques points sont discutés en lien avec le procès-verbal.

14/ Comité administratif de la MRC – procès-verbal

Aucune réunion

15/ Intervention du public dans la salle

Aucune intervention

16/ Correspondance

Sur la proposition de Denis Dion la correspondance est mise en filière.

17/ Questions diverses

Aucune question

18/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Johanne Delage, la séance est levée à 20 h 50.

---

Dominic Provost  
Secrétaire-trésorier

---

Richard Tanguay, préfet suppléant